



SEANCE DU 26 FÉVRIER 2020

Date d'envoi de la convocation : 20 Février 2020

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 179

Nombre de votants : 191

(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Odile LEFAIX-VERON

L'an deux mille dix-neuf, le **Mercredi 26 Février**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à **18 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, MOUCHEL Hubert suppléant de AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, FAFIN Alain suppléant de BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHARDOT Jean-Pierre, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAPLACE Henry, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DRUEZ Yveline, VIVIER Sylvain suppléant de DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 18h30), FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé (jusqu'à 21h37), FONTAINE Hervé, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOMERIEL Patrice, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René (à partir de 18h30), HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 18h25), Bernard GIROUX suppléant de HENRY Yves, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h25), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à 20h54), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-

Pierre, LEONARD Christine (à partir de 19H40), LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MARGUERIE Jacques (à partir de 18h20), MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PILLET Patrice, PINABEL Alain, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 20H), ROUSVOAL Camille, SARCHET Jean-Baptiste, DUVAL Pierre suppléant de SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie (à partir de 18H35 et jusqu'à 20h55), DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BELHOMME Jérôme à Jacques HAMELIN, DELAUNAY Sylvie à Jean-Marie LINCHENEAU, DUFOUR Luc à GOMERIEL Patrice, GOLSE Anne-Marie à Jacques COQUELIN, GOSSELIN Bernard à Guy LCHEVALIER, GOUREMAN Paul à Jean-Michel MAGUE, LEBRUMAN Pascal à Jean-Marie MOUCHEL, LEFRANC Bertrand à Philippe BAUDIN, MARIVAUX Isabelle à Martine GRUNEWALD, POUTAS Louis à Hubert VIGNET, ROUXEL André à Gilbert LEPOITTEVIN, TIFFREAU Danièle à Hervé FEUILLY, LAUNOY Claudie à Annick GODEFROY à partir de 21h, ROUSSEL Pascal à ROUSVOAL Camille à partir de 20 h.

Excusés :

BASTIAN Frédéric, BROQUET Patrick, BURNOUF Hervé, CAUVIN Bernard, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, GODAN Dominique, GOSSELIN Albert, GUERARD Jacqueline, HOULLEGATTE Jean-Michel, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LALOË Evelyne, LAMOTTE Jean-François, LECOQ Jacques, LEVAST Jean-Claude, MAIGNAN Martial, MATELOT Jean-Louis, MESNIL Pierre, PEYPE Gaëlle, POIDEVIN Hugo, REBOURS Sébastien, REVERT Sandrine, ROUSSEAU Roger, THEVENY Marianne, TISON Franck, LERENDU Patrick, LOUISET Michel.

Délibération n° DEL2020_002

OBJET : Arrêt de projet - Plan de Déplacements du Cotentin

Exposé

Lancé le 29 juin 2017 par délibération du conseil communautaire, le plan de déplacements urbain (PDU), appelé plan de déplacements du Cotentin (PDC) sur la Communauté d'Agglomération du Cotentin, définit les principes d'organisation du transport des personnes et des marchandises, tous modes confondus, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. C'est un document de planification qui anticipe les évolutions à long terme et qui vise un équilibre entre les besoins de mobilité, la protection de l'environnement et de la santé et le renforcement de la cohésion sociale et urbaine. C'est aussi un outil de programmation, qui doit prévoir les modalités de mise en œuvre et de financement de son plan d'actions pour les 10 années qui suivent son approbation.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) a engagé cette démarche pour élaborer à l'échelle de son périmètre, son premier Plan de Déplacements Urbains (PDU). Les élus ont fait le choix de l'intituler « Plan de Déplacements du Cotentin » (PDC), afin de répondre à la réalité à la fois rurale et urbaine du Cotentin.

Outil de planification des déplacements pour les 10 prochaines années, le scénario du PDC se fondera sur 3 horizons temporels :

- De court terme, pour des réalisations aisées à mettre en œuvre ou déjà engagées ou à envisager très rapidement (ce qui correspond globalement aux cinq années à l'issue desquelles une nouvelle évaluation sera à envisager, et éventuellement une nouvelle révision) ;
- De moyen terme, concernant des réalisations majeures, plus difficiles à mettre en œuvre, par exemple d'un point de vue technique ou financier ;
- De long terme, pour des réalisations définitives, avec des volontés de modifications notables des comportements et des modes de vie.

• Un diagnostic comme socle du Plan de déplacement du Cotentin

Achevée en octobre 2018, une première phase a permis d'établir un diagnostic du territoire de la Communauté d'agglomération du Cotentin en matière de transports et mobilités, tant à l'échelle de l'ensemble de son territoire qu'à l'échelle plus fine des pôles de proximité.

Forts des constats du diagnostic, des premiers enjeux territorialisés ont été avancés, aboutissant à des orientations socle et intangibles devant constituer la base du scénario. Une première phase de travail a été réalisée, en décembre 2018 dans le but d'identifier, sur cette base, des pistes d'actions opérationnelles envisageables à mettre en œuvre. Ainsi, 54 pistes d'actions portant sur les 10 grandes orientations, ont été proposées lors d'un atelier constitué d'élus, de techniciens ou de partenaires institutionnels, aboutissant à l'élaboration de trois scénarios.

Consulté le 14 mars 2019, le bureau communautaire s'est prononcé, à l'issue du débat, pour l'adoption du scénario le plus ambitieux. En effet, au-delà du simple équilibre territorial et de la desserte des zones les moins denses, ce scénario a été jugé plus favorable à la mise en place d'une architecture des mobilités complète, inclusive et cohérente, à même de porter un véritable projet pour l'agglomération.

A partir des enjeux identifiés par le diagnostic, et à la suite du choix du scénario en bureau communautaire, la phase d'élaboration du plan d'action a été engagée

• La phase actions

Constituant le cœur du projet de Plan de déplacements du Cotentin, le plan d'action a été élaboré à partir du scénario validé. Il fixe la stratégie en matière de transports et mobilités. L'ensemble des volets de la mobilité étant liés, le plan d'actions se doit d'adopter une approche systémique, globale et multimodale. C'est un ensemble organisé d'éléments en interaction.

A travers ce plan d'action, la Communauté d'agglomération du Cotentin affirme son rôle d'Autorité organisatrice de la Mobilité, mais également un rôle d'animateur territorial et partenaire institutionnel, dans le respect des champs de compétence de chacun. Les actions s'organisent à plusieurs échelles :

- La principale échelle territoriale est celle de l'agglomération, prise dans son ensemble, avec des actions générales qui impacteront les pratiques de déplacements de l'ensemble des habitants ou des visiteurs du Cotentin. Il s'agit d'actions pour lesquelles les enjeux concernent la hiérarchisation du réseau principal de voirie, les déplacements vélos, l'organisation des transports en commun...
- A une échelle plus restreinte, les actions peuvent cibler plus précisément certains secteurs du Cotentin : Cherbourg-en-Cotentin, les pôles de proximité, les polarités touristiques...
- D'autres actions s'inscrivent dans un contexte territorial plus large que celui du Cotentin, en lien avec les politiques d'aménagement extraterritoriales (départementales, régionales et nationales).

Le plan d'actions du PDC s'articule autour de 3 enjeux, déclinés en 12 orientations correspondant à 37 actions.

Enjeu 1 - Mailler le Cotentin par une desserte efficace en transports en commun

ORIENTATION 1 : Créer un réseau unifié à l'échelle du Cotentin

- 1.1 Mettre en place une marque mobilité commune centrée sur le service à l'utilisateur*
- 1.2 Instaurer une politique tarifaire lisible, attractive et solidaire*
- 1.3 Déployer un système billettique et d'information multimodale unique pour l'ensemble des modes de transports*

ORIENTATION 2 : Développer des solutions de transports en commun performantes et adaptées à la diversité des usages et des territoires

- 2.1 Restructurer le réseau urbain pour le rendre plus attractif
- 2.2 Améliorer la desserte des communes périphériques de Cherbourg-en-Cotentin
- 2.3 Renforcer l'offre interurbaine vers les pôles de proximité, les grands pôles d'emploi et les destinations touristiques
- 2.4 Apporter des solutions de mobilité dans les territoires ruraux selon une logique de bassins de proximité

ORIENTATION 3 : Favoriser l'intermodalité par des aménagements multimodaux hiérarchisés à l'échelle du Cotentin

- 3.1 Organiser de manière hiérarchisée l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle
- 3.2 Aménager les PEM de Cherbourg et de Valognes en tant que points d'entrée du territoire et plateformes de correspondance du réseau Cotentin
- 3.3 Créer des stations intermodales afin d'organiser la mobilité sur l'ensemble de l'agglomération
- 3.4 Favoriser une intensité de services et de logements à proximité des stations intermodales

Enjeu 2 - Rééquilibrer la place des différents modes de déplacement au service de l'équité territoriale et de la qualité de vie

ORIENTATION 4 : Mettre en place une hiérarchisation fonctionnelle du réseau routier du Cotentin

- 4.1 Mieux organiser les contournements pour limiter les flux de transit en cœur de ville
- 4.2 Requalifier les principaux axes routiers traversant Cherbourg-en-Cotentin au fur et à mesure des projets structurants
- 4.3 S'appuyer sur les projets en cours visant la mise aux normes autoroutières de la RN 13

ORIENTATION 5 : Améliorer les conditions de transports et de livraisons

- 5.1 Mettre en place un schéma d'itinéraires poids lourds
- 5.2 Adopter une politique ambitieuse en matière de transports et livraisons de marchandises

ORIENTATION 6 : Utiliser l'outil stationnement comme levier de report modal et d'attractivité

- 6.1 Utiliser l'outil stationnement en faveur du report modal en lien avec les évolutions du PDC en matière de mobilité alternative à l'automobile
- 6.2 Développer des politiques de stationnement au sein des pôles de proximité

ORIENTATION 7 : Conforter les centralités du territoire par des aménagements favorables à la marche et aux déplacements de proximité

- 7.1 Améliorer la qualité de l'espace public dans les zones urbaines
- 7.2 Inciter à la création des "Plans Modes Actifs " à l'échelle des communes
- 7.3 Garantir des conditions d'accessibilité multimodale pour tout nouveau projet d'urbanisation

ORIENTATION 8 : Développer un écosystème en faveur de l'usage du vélo et des autres modes assimilés

- 8.1 Développer un Schéma Directeur Cyclable communautaire intégrant des Schémas vélos territorialisés (ex-EPCI)
- 8.2 Développement de «services» pour promouvoir l'usage du vélo
- 8.3 Poursuivre la diffusion des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques

Enjeu 3 - Accompagner les habitants et les acteurs du territoire dans l'évolution de leurs pratiques de mobilité

ORIENTATION 9 : Promouvoir les usages partagés de l'automobile

- 9.1 Développer un service de covoiturage dynamique en complémentarité avec le réseau de transport en commun
- 9.2 Poursuivre le déploiement d'aménagements en faveur du covoiturage
- 9.3 Déployer une flotte d'autopartage à destination des employeurs et des particuliers
- 9.4 Promouvoir des solutions de transport solidaire à l'échelle locale

ORIENTATION 10 : Communiquer / Informer sur la nouvelle mobilité souhaitée et mise en place dans le Cotentin

- 10.1 Déployer une stratégie de sensibilisation et d'accompagnement à la mobilité durable en lien avec les associations du territoire
- 10.2 Renforcer la communication sur les services de mobilité et les projets structurants
- 10.3 Mettre en place une campagne de communication pour améliorer les comportements et lutter contre les idées préconçues

ORIENTATION 11 : Renforcer l'accompagnement au développement des Plans de Mobilité Entreprises sur les principales zones d'activités du territoire

- 11.1 Développer une politique d'accompagnement par zone d'emploi
- 11.2 Montrer l'exemple en mettant en place un plan de mobilité d'administration

ORIENTATION 12 : Œuvrer en faveur de l'amélioration de l'accessibilité de la presqu'île

- 12.1 Elaborer un schéma d'accessibilité multimodal à l'échelle de l'espace Transmanche
- 12.2 Collaborer avec la Région Normandie afin d'améliorer la desserte du territoire
- 12.3 Garantir les correspondances entre les services du réseau Cotentin et les lignes régionales
- 12.4 Faciliter les liaisons entre la Gare Maritime et la Gare SNCF de Cherbourg-en-Cotentin

- **Un Plan de déplacements du Cotentin co-construit et concerté**

Répondant à une volonté forte des élus de l'agglomération, le PDC a fait l'objet d'une co-construction durant toutes ses phases d'élaboration. D'avril à juin 2018, en décembre 2018 et au cours du mois de juin 2019, près de 10 ateliers de co-construction ont été organisés, réunissant partenaires institutionnels de l'agglomération, services de l'Etat, associations, grandes entreprises du territoire, élus des communes et de l'agglomération. A partir de ce travail, le grand public a été consulté lors de la concertation préalable, menée de septembre à décembre 2019 sur le terrain, sur une plateforme numérique et auprès du Conseil de Développement de l'agglomération.

- **Les pièces constitutives du projet de PDC**

Le projet de PDC soumis au présent arrêt de projet est constitué de 2 volumes.

Le premier correspond à l'introduction, la synthèse du diagnostic, la phase de scénarios et le plan d'actions du PDC.

Le second volume, conformément à la réglementation, comporte les deux annexes obligatoires :

- L'annexe «accessibilité»: *elle regroupe les mesures d'aménagement et d'exploitation à mettre en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité des transports urbains aux personnes handicapées et à mobilité réduite. L'amélioration de la chaîne de déplacements faisant partie intégrante du PDU, l'ensemble de ces mesures est également intégré dans le projet du PDC ;*

- Le rapport environnemental: *il présente un état initial de l'environnement, mesure les effets notables probables de la mise en œuvre du PDU sur l'environnement et présente les mesures envisagées pour réduire, voire compenser les effets dommageables du plan sur l'environnement.*

- **Les prochaines étapes suivant l'arrêt du projet du PDC**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'arrêter le projet de plan de déplacements urbains de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dit PDC, comprenant le projet de PDC, le rapport environnemental et l'annexe accessibilité.

Ce projet de PDC sera soumis pour avis aux personnes publiques associées : communes de l'agglomération, Région Normandie, Département de la Manche et Etat. Ces avis seront annexés au projet de PDC, qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Transports ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la loi n° 811153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

Vu la loi n° 961236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

Vu la loi n° 20001208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n° 2005102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'ordonnance 2004-489 du 3 juin 2004 portant transposition de la directive 2011/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;

Vu la délibération n°2017-121 relative au lancement de la procédure d'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (PDU) ;

Vu l'avis favorable de la Inter-Commission Promotion et Attractivité et Développement des territoires,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 156 - Contre : 6 - Abstentions : 29) pour :

- **Arrêter** le projet du PDU de la Communauté d'Agglomération du Cotentin (PDC) tel qu'il est annexé à la présente délibération. Il comporte un premier volume principal avec notamment le plan d'actions et un second volume avec les deux annexes obligatoires (accessibilité et rapport environnemental).
- **Préciser** que le PDU de la Communauté d'agglomération du Cotentin (PDC) sera communiqué pour avis aux personnes publiques consultées à l'élaboration du PDU (PDC), conformément à l'article L1214-15 du code des transports.
- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN